

L'accident de Fukushima interpelle tous les citoyens au premier rang desquels les salariés travaillant dans les centrales nucléaires de notre pays et plus largement dans nos industries.

Ces interrogations sont non seulement légitimes mais indispensables. Il est impératif de faire un état des lieux sans complaisance en se posant les bonnes questions.

C'est ce que FO a tenté de faire dans ce premier document.

Que pense FO de l'accident survenu au Japon sur le site nucléaire de FUKUSHIMA ?

Tout d'abord, notre pensée va aux salariés travaillant sur le site et essayant de maîtriser les conséquences de l'accident sur les populations et l'environnement. Dans un pareil cas, ce sont toujours les salariés qui « payent l'addition » en premier.

Cet accident soulève de nombreuses questions, en particulier celle de l'**attitude de l'exploitant TEPCO et de l'autorité de sûreté Japonaise quant à l'exigence en matière de sûreté nucléaire** et au maintien des installations à un haut niveau de sûreté avant l'accident. Est-ce que la productivité n'a pas prévalu au détriment des conditions de sûreté nucléaire ?

Nous sommes légitimes à FO à poser ces questions et nous attendons des réponses des différentes autorités!

Quelles conséquences sur la France ?

L'industrie nucléaire ayant ceci de particulier qu'un **accident dans une centrale ou un centre de traitement a des conséquences sur la population et l'environnement**

qui vont bien au-delà des frontières, l'accident japonais ne peut qu'interroger fortement le personnel de nos centrales.

L'assurance que l'exploitation d'une centrale nucléaire s'effectue en toute sûreté est intimement liée à la confiance de la population dans le travail quotidien de l'exploitant et dans le système de contrôle étatique.

Cette confiance est aujourd'hui ébranlée avec l'accident au Japon et résonne dans tous les pays où l'opinion est de plus en plus sensible aux questions de santé et d'environnement.

Ya-t-il en France des raisons de s'inquiéter de l'exploitation des centrales EDF ? Sont-elles sûres ?

En l'état de nos connaissances, rien n'indique que la sûreté des installations soit fondamentalement remise en cause aujourd'hui. Mais la réduction des coûts engagée par EDF à la suite de sa mise en Bourse, et les plans Altitude 7500 et Excellence Opérationnelle nous interrogent à terme.

Plusieurs éléments doivent être pris en compte pour l'avenir :

Les premiers concernent **les moyens humains**, mais aussi matériels, qui sont des éléments déterminants de la sûreté. **Cette politique a nécessairement un coût financier et elle reste pour FO incompatible avec le maintien de la cotation en Bourse d'EDF.**

Le second élément concerne **la poursuite de la transparence en interne et à**

l'externe des entreprises. Le 1^{er} risque dans l'exploitation d'une centrale nucléaire, c'est « l'omerta » ou la banalisation d'un incident.

Enfin, le dernier élément, **c'est la nécessité que la culture de sûreté continue à s'enrichir en permanence des retours d'expérience et de ces contrôles.**

Ce renforcement permanent de la sûreté suppose du temps ?

La culture sûreté est à l'évidence fortement dépendante des conditions d'exploitation et de maintenance des centrales nucléaires et du temps dont dispose le personnel pour partager le retour d'expérience.

Un accident a des conséquences sur la population et l'environnement dont la portée va bien au-delà des frontières.

FO revendique l'arrêt de la course à la réduction de la durée des arrêts de tranche.

Et pour demain, y-a-t-il des raisons de s'inquiéter ?

Depuis l'ouverture du capital d'EDF, la tentation de réduire les coûts avec l'allègement des critères de sûreté, estimé par certains en France trop contraignants pour la compétitivité de la filière de production d'électricité nucléaire, fait son chemin.

L'ouverture du marché de l'électricité et la récente loi NOME ont amplifié cette approche ce que FO a vivement dénoncé.

Plus que jamais, il faut souligner que l'énergie n'est pas un bien comme les autres et que l'énergie nucléaire l'est encore moins. Dans notre industrie, la concurrence est une absurdité et il serait grand temps que les décideurs européens et nationaux en tirent les conséquences.

La tentation de faire « moins chère » a-t-elle des conséquences sur les personnels ?

Le nombre de salariés par MW installé, en France, est inférieur à celui des USA et le personnel de nos centrales constate de fortes tensions dans les relations de travail avec cette recherche de productivité qui remonte maintenant à plusieurs années.

Pour FO, Il est nécessaire d'avoir

du personnel formé en continu, en nombre suffisant pour la conduite des installations, la maintenance et la logistique et des outils adaptés comme les simulateurs sans oublier les métiers de l'ingénierie et des

études et recherches dont les compétences sont indispensables à l'exploitation des centrales nucléaires.

Il faut avoir à l'esprit qu'en 2000, le rapport était de 7 agents expérimentés pour un jeune embauché et qu'en 2015, il sera d'un agent expérimenté pour un jeune embauché. Cet état démontre un manque évident d'anticipation et explique les tensions dans les métiers du nucléaire à EDF.

Les dimensions « facteur humain » et « stress au travail » ont mis du temps à avoir la considération de la direction. FO considère que nous avons perdu beaucoup de temps à cause de positions dogmatiques consistant à nier les réalités vécues par les agents.

En ce domaine, il faudra encore beaucoup de progrès pour que le personnel retrouve une certaine sérénité et une « qualité de vie au travail ».

Qu'en est-il des personnels de la sous-traitance ?

Le personnel de la sous-traitance subit, lui aussi, la réduction des coûts et est soumis à la productivité, imposée par EDF, notamment lors des arrêts de tranche. A cela, il convient d'ajouter que le personnel est soumis aux renouvellements réguliers des contrats de prestation qui s'opposent à une stabilisation de leur emploi.

S'agissant de la maintenance courante et de certaines activités de logistique, FO a fait des

propositions de ré-internalisation d'activités, avec embauche des salariés concernés.

Nous ne pouvons pas accepter une précarisation de l'emploi dans un secteur aussi sensible que le nucléaire.

EDF envisage de prolonger la durée de vie des centrales nucléaires. N'y a-t-il pas un risque pour la sûreté ?

L'entreprise cherche à rentabiliser son patrimoine de production en augmentant la durée d'exploitation des installations. Le fait de rentabiliser un outil qui a été financé par les usagers n'est pas en soi critiquable dès

lors que des conditions strictes en matière de sûreté accompagnent cette prolongation. Mais FO s'interroge quant à la disponibilité future des matériels et des pièces de rechange et des engagements précis devraient à nos yeux être donnés à l'autorité de sûreté.

Que pense FO de cette sûreté pouvant être réinterrogée pour satisfaire le marché ?

Elle est à condamner sans aucune équivoque. Un haut niveau d'exigence en matière de sûreté est la garantie de la pérennité de la filière toute entière.

Sur ce point, il y a une espèce de discours, préparant insidieusement l'opinion à l'accident, avec « le risque 0 qui n'existe pas ».

Nous n'acceptons pas ce raisonnement !

L'ouverture du marché de l'électricité a amplifié cette approche de l'allègement des critères de sûreté.

L'avis de l'ingénieur et du technicien doivent être prépondérants sur l'avis du financier.

Tout doit être fait pour réduire le risque avec des moyens nécessaires afin de construire des « lignes de défenses » solides.

Les avis de l'ingénieur et du technicien doivent être prépondérants sur l'avis du financier.

Comment peut-on, selon FO, aller au-delà des structures de contrôle et de sûreté existantes ?

Pourquoi ne pas proposer des normes internationales sous la responsabilité d'une autorité renforcée indépendante, nationale et internationale, qui ait le pouvoir de sanctionner et d'arrêter une centrale nucléaire s'il est estimé que l'exploitant ne tient pas compte de ses recommandations.

Dans ce domaine d'activités, le « droit d'ingérence » peut être développé pour mettre un terme aux « apprentis sorciers » du nucléaire.

Mais finalement, ce sont deux phénomènes conjugués qui peuvent conduire à ce type d'événement :

- la financiarisation du secteur ; il faut que les ETATS mettent un terme à la spéculation dans le domaine du nucléaire.
- L'insuffisance de transparence ; l'opinion publique et les personnels doivent être mieux associés aux conditions d'exploitation des centrales nucléaires.

La privatisation de la production nucléaire en France est-elle sous-jacente avec la loi NOME ?

L'énergie suscite des convoitises, l'énergie nucléaire n'y

échappe pas. Petit à petit, on prépare l'opinion à la privatisation considérant que l'électricité, et l'électricité d'origine nucléaire est une marchandise comme les autres.

FO combat et combatta cette approche. L'électricité n'est pas une marchandise comme les autres et d'autant moins quand elle est d'origine nucléaire. Sa production doit rester sous la responsabilité des pouvoirs publics. Son exploitation doit faire l'objet d'un contrôle régulier et indépendant.

La France, aura-t-elle les moyens d'entretenir son parc nucléaire, voire de le développer ?

Là aussi, la réponse demande de la transparence au regard des investissements importants et nécessaires pour garantir à nos concitoyens, un haut niveau de sûreté et au personnel, de travailler dans des conditions de sécurité optimales.

Pour FO, un haut niveau de sûreté exigé a un prix !

Il faudra que l'Etat participe à cet effort d'entretien des centrales, par exemple, en renonçant pendant quelques années à ses dividendes et, que l'entreprise puisse emprunter.

Que penser de la compétitivité de la filière nucléaire ?

La notion, très subjective, de la compétitivité pour le nucléaire ne se pose pas en termes comparables à d'autres industries.

Tout d'abord parce que le nucléaire est une industrie de très long terme, de l'ordre de 100 ans, de la conception d'un modèle de production au terme de son démantèlement.

Il faut également rajouter que la filière électro-nucléaire a contribué et contribue encore à l'indépendance énergétique de la France dans un contexte où le prix des matières premières est élevé et fortement volatile.

Il faudra encore beaucoup de progrès pour que le personnel retrouve une certaine sérénité et une « qualité de vie au travail ».

Il faut cependant être clair. Pour FO, le maintien du soutien des français à l'énergie nucléaire passe nécessairement par l'assurance que les usagers continueront à bénéficier de prix plus bas que dans les autres pays d'Europe où il n'y a pas de nucléaire.

Le nucléaire a-t-il encore une place dans la production d'électricité en France ?

La réponse est évidemment « oui » sous trois conditions :

- L'industrie nucléaire doit être sous la propriété intégrale des pouvoirs publics à l'exclusion de toute logique boursière,
- Les moyens de son exploitation doivent être accordés pour garantir en permanence un haut niveau de sûreté,
- Son contrôle doit être indépendant.

Et la production nucléaire ne s'oppose pas, comme c'est le cas, au développement d'autres énergies. FO a toujours défendu le mix énergé-

tique composé d'énergie renouvelable, d'hydraulique et du charbon propre.

Arrêter le nucléaire aujourd'hui n'a pas de sens sauf à vouloir augmenter de manière très significative la facture énergétique pour les consommateurs avec une perte de leur pouvoir d'achat, et sauf à vouloir augmenter les émissions de Co₂ à court terme.

On ne peut pas parler du nucléaire sans parler des déchets. Qu'en pense FO ?

La question des déchets n'a jamais été sous-estimée par notre Organisation Syndicale et les dispositifs de stockage doivent être, comme pour les centrales, assurés dans des conditions optimum de sûreté sous le contrôle exigeant de l'Autorité de Sûreté.

La recherche et développement doit être renforcée dans ce domaine, afin de réduire d'une part le volume des déchets et d'autre part leur durée de vie.

Le Premier Ministre vient de demander un audit sur les centrales. Qu'en pense FO ?

Tout d'abord, c'est une démarche nécessaire de la part des Pouvoirs Publics et qui s'inscrit au plan européen avec la contribution des Autorités de Sûreté des états européens.

Cet audit, qui porte sur les risques (inondation, séisme, perte de sources électriques, source froide) correspond à une attente de l'opinion publique, inquiète suite à l'accident au Japon et pouvant s'interroger sur la qualité de nos centrales.

Cet audit doit conduire aussi, à améliorer le référentiel de sûreté et les conditions d'exploitation des centrales.

Pour FO, l'amélioration des conditions d'exploitation des centrales repose également sur « le facteur humain ». Il est assez surprenant que cette demande d'audit ne le mentionne pas clairement alors que c'est un élément déterminant.

Nous serons extrêmement vigilants sur les réponses apportées par cet audit.

Les modifications, suite à des contrôles sur les installations, ne sont-elles pas perçues comme étant une contrainte supplémentaire par les salariés travaillant dans les centrales ?

Pour FO, la progression en matière de sûreté tient à la capacité de l'entreprise à faire évoluer ses installations. Cette progression doit correspondre en même temps à une disponibilité des ressources humaines et matérielles.

Notre Organisation Syndicale a pu mesurer que le management se retrouve avec le personnel « sous contrainte », par manque d'effectifs ou de matériels disponibles.

Comme nous l'avons déjà indiqué, FO Energie et Mines revendique des embauches significatives et un allègement de la durée d'arrêt des installations.

Sous forme de synthèse, quel est l'avis de FO sur le nucléaire ?

FO maintient son soutien au nucléaire, complémentaire aux autres formes d'énergie, dans la mesure où ce secteur reste sous la responsabilité des pouvoirs publics pour être en dehors de toutes formes de pressions ou de spéculations.

Nous revendiquons également un haut niveau de sûreté associé, d'une part, à une autorité indépendante ayant le pouvoir de sanction, et d'autre part, à des moyens humains dans les domaines de la maintenance, de la conduite, de l'ingénierie et du tertiaire pour garantir des conditions d'exploitation sans conséquence sur les conditions de travail, l'environnement et la population.

Ces conditions d'exploitation sont aussi fortement dépendantes de la capacité de l'entreprise à innover et à trouver les instruments pouvant faire progresser la sûreté. L'activité de recherche et développement, en lien avec le parc nucléaire et la gestion des déchets, doit être valorisée afin de contribuer au développement de la sûreté.

Enfin, nous sommes convaincus que les ouvertures du marché de l'électricité et du capital d'EDF n'apportent pas de plus-value à l'exploitation des centrales nucléaires. Au contraire, elles complexifient la gestion d'un outil de production d'électricité, qui par nature s'inscrit dans le long terme.